



XXVIII^e CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'ASSEMBLÉE DU CANADA

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) - Iqaluit (Nunavut) - 20 au 23 janvier 2011
PARTICIPANTS	- M. Jacques Chagnon, deuxième vice-président de l'Assemblée nationale - M. François Gendron, troisième vice-président de l'Assemblée nationale - M^{me} Ariane Mignolet, directrice de la procédure et des affaires parlementaires.
CONTEXTE	- La Conférence des présidents d'Assemblée du Canada se réunit une fois l'an. Les discussions portent sur des sujets d'intérêt pour la présidence et sur la procédure parlementaire. Exceptionnellement, une réunion du Conseil régional canadien de l'APC se tient dans le cadre de la présente Conférence. - L'Assemblée nationale du Québec (ANQ) a été l'hôte de cette Conférence en janvier 2008.
THÈMES	- <i>Inuktitut and Parliamentary Terminology</i> - <i>Recall and Initiative</i> - <i>The Speaker's Ruling concerning Parliament's Power to ask for Papers</i> - <i>Ethics for Presiding Officers</i> - <i>Members' Allowances in Manitoba – A review of recent changes</i> - <i>Initiatives of the Speaker's Office to preserve and promote the history of the Yukon Legislative Assembly</i> - Le code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Faire le point sur les dernières dispositions adoptées par l'ANQ en matière d'éthique et de déontologie pour les députés québécois.
- Mieux comprendre les enjeux au sein des assemblées législatives canadiennes, notamment ceux qui seront abordés à l'occasion des discussions sur les thèmes de la conférence.
- Favoriser le partage et l'échange de bonnes pratiques avec les parlementaires des assemblées législatives canadiennes sur la pratique et la procédure parlementaires, notamment dans le cadre des échanges sur les thèmes retenus.
- Consolider le réseau de contacts de l'ANQ auprès des présidents, vice-présidents et greffiers des autres assemblées canadiennes.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- L'ANQ s'est distinguée par sa présentation sur les dernières dispositions adoptées par l'ANQ en matière d'éthique et de déontologie pour les députés québécois. Ce sujet a suscité des questions de la part des présidents d'Assemblée législative.
- Un des thèmes qui a particulièrement retenu l'attention des membres de la délégation québécoise portait sur la loi de la Colombie-Britannique permettant la révocation d'un député. Adoptée en 1995, la Colombie-Britannique est la seule province canadienne qui a adopté une loi qui permet aux électeurs d'une circonscription d'enclencher un processus en vue de la révocation d'un élu.
- Enfin, cette mission a permis aux membres de la délégation québécoise d'être informés sur les plus récents développements au sein des assemblées législatives canadiennes en matière de procédures parlementaires et d'administration interne, particulièrement sur certains droits et immunités du parlement pour se protéger et protéger ses députés et ses procédures d'une ingérence indue et pour s'acquitter efficacement de ses principales fonctions : enquêter, débattre et légiférer. Les membres de la délégation québécoises ont également été particulièrement intéressés par les discussions à l'effet que la Chambre peut considérer comme un outrage toute conduite qui cause selon elle préjudice à son autorité ou à sa dignité, même si elle ne porte atteinte à aucun privilège parlementaire particulier.

COÛT

- Per diem et autres frais	3 162,00 \$
- Transport	5 800,77 \$
Total	8 962,77 \$